

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 07

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 2 Avril 2021

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. LABASTIE Eric pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ARGENTO Katia pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CLAVE Denis – Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CALMET Pierre.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

13 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE GESTION DES GITES COMMUNAUX

L'équilibre du budget primitif 2021 s'établit à 136 037.12 €. Il se répartit comme suit :

• Section d'exploitation : 84 998.82 €

• Section d'investissement : 51 038.30 €

1- L'exploitation :

• Les recettes:

Elles correspondent :

- au résultat de la section d'exploitation reporté pour 59 998.82 € ;
- à la location saisonnière des 3 gîtes : 25 000 €. Cette recette intègre les pertes potentielles compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

• Les dépenses :

Elles correspondent notamment :

- au remboursement des frais de personnel pris en charge par le budget communal ;

- aux charges à caractère général et notamment les frais de maintenance, d'entretien, les fluides, paiement de la taxe de séjour, petits équipements divers ;
- aux dotations aux amortissements ;
- au virement à la section d'investissement pour 42 907.82 €.

2- L'investissement :

• Les recettes:

- Les recettes correspondent au virement de section, aux encaissements de caution ainsi qu'aux dotations aux amortissements.

• Les dépenses :

Elles correspondent aux dépenses d'investissement nécessaires à la location des gîtes (mobiliers, travaux d'aménagement divers) et au remboursement des cautions.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2021

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
011	Charges à caractère général	15 900 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	25 000 €
012	Charges de personnel et assimilés	20 000 €			
014	Atténuations de produits	2 000 €			
67	Charges exceptionnelles	1 500 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	59 998.82 €
042	Opérations d'ordre	2 691 €			
023	Virement à la section d'investissement	42 907.82 €			
Total dépenses		84 998.82 €	Total recettes		84 998.82 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Déficit reporté	-	001	Résultat reporté	439.48 €
20 – 2135	Installations, agencements	25 000 €	040	Opérations d'ordre	2 691 €
20 – 2184	Mobiliers	10 000 €			
20 – 2188	Autres immobilisations	11 038.30 €	021	Virement de la section de fonctionnement	42 907.82 €
16	Emprunts et dettes assimilés (cautions)	5 000 €	16	Emprunts et dettes assimilés (cautions)	5 000 €
Total dépenses		51 038.30 €	Total recettes		51 038.30 €

Après avoir apporté toute précision utile, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver le budget annexe des gîtes communaux 2021 et de dire que le présent budget est voté au niveau de chaque chapitre.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame la 1^{ère} Adjointe ;
- VU le budget primitif des gîtes communaux proposé pour l'année 2021.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, ÉTANT PRÉCISÉ QUE M. CLAVE, M. DEZERAUD, M. LE PEN, MME MONTAGNY ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS

- D'approuver la présente participation versée à l'organisme SCLV pour l'année 2021 ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 Avril 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT